



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ÉRABLE
VILLE DE PLESSISVILLE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est donné par le conseil municipal de la Ville de Plessisville, de ce qui suit :

QU'une demande d'autorisation de démolition a été faite auprès du conseil municipal, visant le bâtiment situé au 1010, avenue Saint-Louis.

QUE toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix jours de la publication de l'avis public ou à défaut, dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière (gferlandlamontagne@plessisville.quebec), soit au plus tard le 23 août 2024 à 16 h 30.

QU'avant de rendre sa décision pour cette demande, le conseil prendra en considération, s'il y a lieu, les oppositions déposées au bureau de la greffière.

QUE le conseil municipal rendra par la suite sa décision lors de la séance publique qui aura lieu le 26 août 2024, 20 h, dans la salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville située au 1700, rue Saint-Calixte à Plessisville.

Donné à Plessisville, ce 13^e août jour
du mois d'août 2024

Pour le conseil municipal,

Gessé Poirié-Dulac,
Coordonnateur aux permis et certificats